

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 23 février 2016
à 14H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 23 février 2016 à 14H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

- 2 MARS 2016

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mr Roger MORAZIN
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mme Solène MICHENOT, Présidente
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Mr Bernard LEBEAU
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 23 février 2016
à 14H40 à La ROCHE BERNARD

10 RESSOURCES:

Remplacement du capitaine du Rochevilaine et embauche d'un lamaneur supplémentaire en juillet/août

Le capitaine du Rochevilaine, navire appartenant à l'IAV et utilisé pour réaliser des opérations de dragage dans l'estuaire de la Vilaine (port de Tréhiguier, port à sec de Tréhudal, cale de Vieille Roche, aval de l'écluse du barrage d'Arzal), partira à la retraite à la fin du mois d'octobre 2016. Il convient donc de lui trouver un remplaçant. Au vu de la technicité et de la spécificité du poste, et pour capitaliser au maximum sur l'expérience acquise par le capitaine actuel, qui exerce à l'IAV depuis la mise en service du Rochevilaine il y a 10 ans, une période de « tuilage » avec son remplaçant est indispensable. Hors le nouveau calendrier de dragage tel que soumis à autorisation fin 2015 prévoit des périodes d'intervention élargies : d'octobre à mars comme précédemment, mais aussi 1^{ère} quinzaine d'avril, et deuxièmes quinzaines de juin, août et septembre. Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer pour 6 semaines un emploi d'inscrit maritime de 9^e catégorie de façon à avoir ce « tuilage » à répartir sur les mois de juin et octobre 2016, en fonction des besoins de l'IAV et des disponibilités de l'intéressé.

Par ailleurs, l'IAV comme chaque année va recruter deux lamaneurs pour faciliter le franchissement de l'écluse d'Arzal entre avril et septembre. Ces emplois sont cofinancés par la Société Publique Locale « Ports du Morbihan », pour la moitié des salaires chargés. En 2015, pour assurer une présence continue pendant 6 mois, le planning avait été établi avec la présence d'un seul lamaneur en avril et septembre, et deux lamaneurs entre mai et août. Après discussion avec la Compagnie des Ports du Morbihan, il s'avère :

- que les besoins commencent réellement à la mi-avril, et peuvent se prolonger sur le mois d'octobre en cas de belle arrière-saison. Il est donc proposé de bâtir un planning sur le même principe qu'en 2015, mais couvrant la période mi-avril – mi-octobre ;
- qu'en été, période où le trafic est le plus intense, la présence d'un lamaneur d'appoint les week-ends pourrait être bénéfique. Il est proposé de tester cette solution à titre expérimental en 2016 sur la période juillet/août, et donc la création d'un 3^{ème} emploi de lamaneur sur cette période, dans les conditions suivantes, étant précisé que la Compagnie des Ports du Morbihan serait prête à cofinancer la dépense supplémentaire à hauteur de 50% :

LAMANEUR CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Organisation et aide matérielle au placement des bateaux et à leurs entrées et sorties de l'écluse, travaux de petit entretien.
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique 2 ^{ème} Classe
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Période de recrutement	Juillet – août 2016 (environ 300 heures)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide la création de ces emplois dans les conditions proposées
- charge la Présidente d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT

